

Délibération N° DE 2024_007

OBJET :
CONSTRUCTION DE L'ECOLE VALIDATION DE LA PHASE APD

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie en session ordinaire en salle de réunions, sous la présidence de Monsieur Robert BOS.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (10) : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Monsieur Simon FOURNIER

Objet : CONSTRUCTION DE L'ECOLE VALIDATION DE LA PHASE APD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments de contexte, les enjeux et les objectifs du projet de construction neuve de l'école, devant conduire à un groupe scolaire désirable, sachant concilier durablement les qualités sociales, économiques et environnementales des ouvrages. Grâce aux engagements forts de la commune et à l'animation volontaire d'un processus d'adhésion des utilisateurs et usagers, il s'agira d'aboutir à une école à forte valeur ajoutée. En compatibilité avec les capacités financières et budgétaires de la commune, les enjeux d'investissement, de fonctionnement et de gestion devront être maîtrisés, tout en répondant, de manière exemplaire, aux enjeux de confort et de santé des usagers, ainsi qu'aux défis de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques.

Par délibération en date du 1^{er} septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation opérationnelle mise en place et s'appuyant sur des instances décisionnaires et groupes de travail ad-hoc (Comité de Pilotage, Comité Technique, Comité d'Utilisateurs) constitués de manière à favoriser la prise des décisions nécessaires au bon enchaînement des études et étapes successives de l'opération, dans une dynamique efficiente et soutenue.

Par délibération en date du 2 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le programme des ouvrages de construction neuve de l'école et d'aménagements extérieurs, l'enveloppe financière allouée aux travaux correspondants d'un montant de 1.791.200 € HT et le bilan financier prévisionnel des dépenses d'investissement s'y rapportant, d'un montant total de 2.256.912,00 € HT, soit 2.708.294,40 € TTC (valeur janvier 2023).

Pour mémoire, le programme détaillé des ouvrages, établi par l'AMO {GREEN ACTITUD, CHAMPS DU POSSIBLE, ISEA}, formalisait, à l'attention des concepteurs, le référentiel des besoins à satisfaire, des performances à atteindre et des équipements à réaliser pour y répondre, de manière claire et précise. Par un processus de concertation, il a pris en compte les attentes des utilisateurs/usagers, exprimés en faveur de la convenance d'usage des espaces, locaux et équipements. Il est précisé en outre que les ouvrages à construire et à aménager s'inscrivent dans le cadre de la démarche BDO (niveau Or), confirmé par la commission d'évaluation en phase Conception ayant eu lieu le 29 février 2024 et lors de laquelle le projet a confirmé l'obtention du niveau Or avec une note de 89 points sur 90.

Par délibération en date du 08 novembre 2023, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement {KOMBO ARCHITECTES SARL ; Groupe OCD, Gui JOURDAN} pour un montant total du marché s'établissant à la somme de 301.500,00 € HT, soit 361.800,00 € TTC, correspondant au forfait provisoire de rémunération du titulaire pour l'exécution de l'ensemble des missions de base et complémentaires comprises dans le marché.

En date du 08 mars 2023, le groupement d'architecte a remis un dossier d'Avant-Projet Définitif.

Les études de conception des ouvrages exécutées par le maître d'œuvre, sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage et de ses AMO, ont permis au stade de l'avant-projet définitif (APD) de préciser les caractéristiques et qualités architecturales, fonctionnelles, techniques et environnementales du bâtiment. Il en ressort les évolutions, ajustements et compléments principaux suivants :

- Ajustement du calcul des surfaces de plancher : création de rangements élémentaires, augmentation de la surface de la garderie, augmentation de la surface de l'office, prise en compte de la surface du local déchets et WC PMR non comptabilisées au stade concours, réduction de la surface de circulation (17m² de surface de plancher supplémentaires par rapport au concours).
- Ajustement du calcul de la surface d'espace extérieur fonctionnels (16m² supplémentaires d'espaces extérieurs fonctionnels par rapport au concours) ;
- Définition des principes de forage et de fondation suite aux résultats de l'étude de sol ;
- Efficacité énergétique grâce à un dimensionnement affiné des équipements techniques performants (production géothermique, VMC double flux) faisant apparaître une augmentation du prix de ce lot ;
- Définition des natures de revêtements de sols, murs, plafonds pour garantir le confort et la santé, la facilité de maintenance et la pérennité des matériaux faisant apparaître une augmentation du prix de ce lot.
- Adaptations diverses suite aux remarques des AMO et des utilisateurs, correctement prises en compte par ma maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux qui en résulte est de **1.834.900,00 € HT** (valeur janvier 2023), soit une augmentation de 2,22% par rapport à l'enveloppe financière initiale allouée aux travaux, d'un montant de **1.795.000,00 € HT** (valeur janvier 2023) au stade du concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif (APD) de l'opération de construction et le coût prévisionnel des travaux s'y rapportant comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment qualifié à signer à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à SALMIECH

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

